

Titre : Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) pour la prestation de services techniques à l'appui des projets et des programmes d'aide au développement international canadien.

A. MODIFICATION À LA DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (DAMA)

1. À la section 1 de la DAMA : (ii) Fiche de renseignements spécifiques, Définition (c), 7.3 **REMPLETER** la date de clôture du 20 août 2015 **AVEC** le 30 septembre 2015.

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : Est-ce qu'un consultant proposé qui est actuellement un fonctionnaire en congé avec ou sans solde peut être considéré pour cet AMA?

Réponse 1 : Voir le formulaire TECH-2 « Attestations », paragraphe 1. « Code de conduite pour l'approvisionnement ».

Question 2 : Les instructions aux soumissionnaires réfèrent aux formulaires TECH 4a, 4b et 4c. Cependant, je trouve seulement les TECH 4a et 4b en ligne. Serait-il possible de recevoir le TECH 4c?

Réponse 2 : La version Word protégée du formulaire TECH-4C est maintenant disponible sur le SEAOG.

Question 3 : En ce qui concerne TECH 4b pourriez-vous confirmer qu'il devrait être soumis en expliquant comment les consultants répondent aux exigences de cet AMA dans le secteur choisi. TECH 4b réfère à la «Description de la méthodologie utilisée par la personne proposée dans l'exécution du type d'activité», mais puisqu'il s'agit d'un AMA, il n'y a aucune affectation spécifique pour l'instant.

Réponse 3 : Pour compléter le formulaire TECH-4B, voir la Partie I de la DAMA, Section 5 « Critères d'évaluation » : 1) « Conseils aux soumissionnaires », paragraphe intitulé « Utilisation des formulaires » et 2) le critère technique coté 3 « Capacités démontrées ».

Question 4 : Dans le formulaire TECH-4A, aux fins de l'établissement que l'individu a travaillé 1000 jours au cours des 15 dernières années dans le domaine technique, est-ce que cela s'applique à tout le travail effectué dans ce domaine technique? Par exemple, si l'individu a travaillé comme conseiller en gouvernance et son CV démontre un mélange de suivi, d'évaluation, d'assistance technique et d'affectations de formation sur les programmes liés à la gouvernance dans les pays en développement au cours des années 2000-2015, est-ce acceptable?

Réponse 4 : Voir la Partie I de la DAMA, Section 5 « Critères d'évaluation » de la DAMA « Conseils aux soumissionnaires ».

Question 5 : Nous comprenons que TECH 4B (les fiches de projets) devrait refléter les affectations où l'individu a effectué des activités de nature similaire à celles identifiées dans les Termes de référence génériques, mais est-ce aussi le cas pour le TECH-4A?

Réponse 5 : Pour compléter la section Expérience sectorielle du formulaire TECH-4A, voir la Partie I de la DAMA, Section 5 « Critères d'évaluation » : 1) « Définitions », 2)

« Conseils aux soumissionnaires », paragraphe intitulé « Utilisation des formulaires », 3) Critères techniques obligatoires (M2 et M3) et 4) Critère technique coté 2 « Expérience sectorielle ».

C. TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.